

LA GAZETTE OFFICIELLE

Office des Nouvelles Européennes

DE LA CHASSE ET DE LA NATURE

Publication Hebdomadaire : 3,65 Euros

60^e ANNEE

N° 2181 du 5 mars 2010

Le vrai "accord historique"

- **Celui des chasseurs
du Nord-Ouest !**
- **Bientôt celui de tous
les chasseurs de migrateurs ?**
- **Le front du refus et
de la contestation s'organise**

Appel de l'U.N.A.C.O.M.

- **Serge Blineau et
Georges Riboulet s'adressent
aux chasseurs français**

Le vrai "accord historique"!

Il consacre l'union sacrée des associations de chasseurs de migrateurs du Nord-Ouest

L'union fait la force, mais cette force prend plus d'importance encore lorsqu'elle est constituée de gens déterminés, prêts à "mouiller la chemise", à prendre le maquis, prêts à rompre avec les habitudes de diplomatie qui, à un moment donné, prouvent leurs limites et c'est bien le cas aujourd'hui dans les "affaires" liées et concomitantes du nouvel accord passé avec les anti-chasse et de la promulgation par l'Europe de la nouvelle-ancienne directive "Oiseaux", au terme d'une fumisterie sans précédent nous prouvant que l'Europe, plutôt que s'occuper des grands sujets fondamentaux, qui impactent notre vie de citoyens, ce qui ferait d'elle un phare pour le monde entier, préfère ergoter sur des sujets mineurs ! Est-ce tout ce dont elle est capable ?

Les "généraux" des grandes associations de chasseurs d'oiseaux migrateurs du Nord-Ouest de la France ont organisé leur première table ronde et ont commencé à échafauder un plan de bataille, car il est évident aujourd'hui que les chasses aux migrateurs parviennent à un tournant crucial. Et elles ne sont pas les seules concernées par une offensive tous azimuts des anti-chasse, comme vous pouvez en prendre conscience à la lecture régulière de la Gazette, avec les nouvelles tentatives visant la chasse le dimanche - dans ce cas toutes les chasses sont concernées bien entendu - la chasse à courre, bref tout l'édifice cynégétique national. Ces généraux ont "gravé leur nom au bas d'un parchemin" pour symboliser cette nouvelle union, cette nouvelle force avec laquelle il va bien falloir que politiques et administration comptent à l'avenir et qui va représenter bien plus que quelque association anti-chasse, si "puissante" soit-elle. C'est même dix fois, cent fois mieux que ces associations que veulent se faire entendre ces chasseurs qui, nous n'en doutons pas, seront très vite rejoints par ceux d'autres régions françaises, terres d'élection des chasses traditionnelles des oiseaux migrateurs. Si, à une époque, Georges Riboulet était quasiment le seul à s'élever contre les restrictions imposées aux chasses traditionnelles - et il a chèrement payé son engagement - c'est dix, cent peut-être même mille Georges Riboulet et plus encore sûrement qui se lèvent aujourd'hui. Quelque chose vient de changer RADICALEMENT dans la chasse française...



U.N.A.C.O.M.

Union Nationale des Associations de Chasseurs d'Oiseaux Migrateurs

COMMUNIQUE

Aux 04 février 2010, réunion de crise des associations de chasse d'oiseaux migrateurs du Nord, Pas-de-Calais, Somme, Seine maritime représentant plusieurs dizaines de milliers de chasseurs.

Ils dénoncent le non respect de leurs droits de citoyen, que garantit l'article 35 de la Constitution Française.

Ils ont demandé au Président de la République et aux institutions garantes du respect de l'Etat de droit et « non le droit de l'Etat », de prendre visuellement les mesures assurant le respect du droit international qui s'applique de facto au droit Européen et National.

Ils demandent instamment aux élus de la République, l'application immédiate de la convention de Berne qui contrairement à la Directive 79/409 CEE, permet la pratique des chasses précoces et de retour.

Ils précisent ce jour, avoir mis sous pli les éléments juridiques prouvant le bien fondé de leur démarche citoyenne, à l'ensemble de nos Députés, Sénateurs, Députés européens et Présidents de région.

Ils citent Charles Péguy : « Celui qui suit le vertige et qui le cache, se fait complice des fautes, et des menteurs » afin que tous les élus de la République se souviennent de ce pourquoi ils ont été élus.

Ils annoncent la création de l'Union Régionale des Associations de Chasse d'Oiseaux Migrateurs «UNACOM», composée de l'UNACOM, représentant le Grand Nord-Ouest cynégétiques, pour les combats à venir.

En Somme, Baie de Somme

Le Président de l'ANACOM

Georges Gooos

Le Président de l'ANACOM

Le Président de l'ANACOM

Le Président de l'ANACOM

René Lacaze

Le document ci-contre et signé par :

Nicolas Lottin, Président de l'A.C.D.P.M. Baie de Somme (Association des Chasseurs du Domaine Public Maritime de la B d S.)

Louis Saint-Ghislain, Président de l'A.C.C.L. Nord (Association des Chasseurs Côtiers du Littoral Nord.)

Dominique Gavelle, Président de l'A.L.M.C. (Association de Chasse Maritime du Calaisis.)

Georges Gooos, Président de l'A.C.Z.M. Bas-Champs (Association des Chasseurs de la Zone Maritime des Bas-champs)

Claude Baillet, Président des Chasseurs de la Baie de Canche.

Juste pour cette région, ils représentent bien plus de monde que la totalité des adhérents des associations anti-chasse réunis ! Alors que dire si le mouvement impulsé par nos amis nordistes devenait national ? Certains n'auraient plus qu'à bien se tenir !

Foin de honte pour un chasseur en or

La France a de beaux champions olympiques, c'est incontestable... Mais Vincent Jay a ajouté à notre plaisir de le voir couronné d'or à en déclarant devant les caméras de télévision qu'en plus du biathlon, son autre passion était la chasse !

Décomplexée, fier de ce qu'il est, c'est donc un exemple pour tous les chasseurs de notre pays qu'on tente par tous moyens de culpabiliser, de rendre mal à l'aise.

Il est temps de revendiquer haut et fort ce que nous sommes, que nous nous montrions décomplexés dans un contexte difficile sans doute, alors que nous nous trouvons sous les tirs croisés de quelques associations dirigées par des gourous hallucinés, peut être parce qu'ils sont en proie aux hallucinogènes ou à quelques stupéfiants à la mode !...

Union sacrée plus que jamais nécessaire

Dans le Cadre de la Constitution et des institutions de la République, nous pouvons sauver la chasse française et ses traditions en exigeant l'application stricte et légale de la Convention de Berne et de l'Accord AEWA. C'est possible dans le respect des traités, des conventions et des accords internationaux qui priment sur le droit dérivé (les directives de l'U.E. et les lois nationales).

Face à ceux qui nous imposent leurs décisions sans nous consulter, que nous soyons responsables de fédérations départementales des chasseurs, responsables d'associations de chasseurs, chasseurs de la base, en qualité de citoyens de la République française en souvenir et par respect pour ceux qui l'ont proclamée en 1789 et ceux qui se sont mobilisés pendant l'Occupation pour qu'elle continue d'exister avec ses traditions léguées par ces valeureux anciens, nous devons avoir le courage, en toute conscience, de répondre à ces questions fondamentales :

- allons-nous accepter que le gouvernement, les élus politiques et cynégétiques ne respectent pas l'État de Droit, la Constitution, les Institutions de la République ?
- Allons-nous accepter que certains passent des "accords" avec les anti chasse aux "tables rondes" organisées par le ministère de l'Écologie, sans consulter les associations de chasseurs ?
- Allons-nous accepter que les élus français de l'Assemblée européenne participent à l'élaboration de la directive "Oiseaux" 2009/147/CE réglementant injustement la chasse, sans consulter des citoyens chasseurs et leurs associations ?

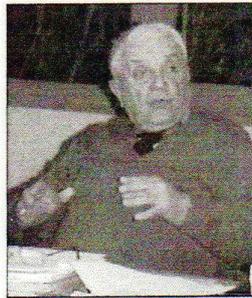
Amis chasseurs, il y a pire que le vol, c'est l'abus de confiance !

L'U.N.A.C.O.M. et ceux qui la soutiennent ont déjà répondu et précisent...

La juste combat juridique, citoyen et cynégétique continue pour les raisons suivantes :

- 1/ : l'article 18 de la directive 2009/147/CE abroge, sans la légaliser, la directive "Oiseaux" 79/409/CEE, même si elle se trouve de jure couverte par la nouvelle directive qui ne saurait, en aucun cas, être rétroactive, en vertu d'une règle fondamentale de droit.
- 2/ : Le recours engagé par l'U.N.A.C.O.M., sur le fond de la directive "Oiseaux" 79/409/CEE contre le Conseil d'État et la Cour de Cassation devant le Cour des Droits de l'homme, juridiction indépendante de la Commission de Bruxelles et du Parlement européen, reste pendante (N.D.L.R. : en termes de droit, cela veut dire qu'elle suit son cours et qu'elle n'est pas annulée).

3/ : Comme le confirme le courrier du 4 février 2010 adressé par M^e Jean-Pierre Spitzer à Georges Riboulet, Vice-président de l'U.N.A.C.O.M. : "Reste



Georges Riboulet

la question de la Convention de Berne qui demeure de valeur juridique supérieure à la directive de 1979. Elle l'est donc également sur la nouvelle directive qui vient d'être adoptée " Cette action correspond à l'engagement de l'U.N.A.C.O.M., qui a eu le courage, la compétence au niveau national, européen, international, de mener un juste combat juridique, citoyen et cynégétique pour la défense et le maintien des modes et périodes de chasse français et européens dans le respect du droit, des traités, des conventions internationales et des accords internationaux.

Cette action est fondée sur l'application en droit international de la Convention de Berne et de l'accord A.E.W.A. qui priment le droit dérivé (droit national et droit européen, donc directive 2009/147/CE concernant la conservation des oiseaux sauvages) pour tous les pays signataires de la Convention de Berne et de l'Accord A.E.W.A.

Pour sauver la chasse française, ensemble, avec les responsables cynégétiques, les chasseurs et leurs associations

• Il faut faire table rase des concepts périmés (N.D.L.R. : Georges Riboulet explique qu'il s'agit là de ce qu'il qualifie de "pleumicheries" inutiles, parce que non fondées sur le socle concret et solide du droit), des compromis, des compromissions, des décisions unilatérales inacceptables de nos élus concernant les "accords" et la réglementation de la chasse.

• Il faut que les associations de chasseurs de gibier d'eau et d'oiseaux migrateurs terrestres adhèrent à l'U.N.A.C.O.M..

• Il faut que les chasseurs adhèrent aux associations départementales membres de l'U.N.A.C.O.M. pour prouver leur engagement et leur attachement au juste combat juridique citoyen et cynégétique de l'U.N.A.C.O.M..

• Il faut que les fédérations départementales des chasseurs qui soutiennent l'U.N.A.C.O.M. continuent à l'aider pour poursuivre les procédures en cours et celles en prévision engagées ou à venir par l'U.N.A.C.O.M. et ses juristes.

• Il serait souhaitable de prévoir rapidement l'organisation d'une entrevue entre l'U.N.A.C.O.M., les associations de chasseurs, les fédérations départementales des chasseurs qui soutiennent ce combat, pour préparer et organiser éventuellement une grande manifestation nationale dans l'ordre et la dignité, pour exiger ensemble :

- que Monsieur Jean-Louis Borloo, ministre d'État, suite à la réunion avec l'U.N.A.C.O.M. du 16 septembre 2009 à l'Élysée, déroge en faveur de l'application des modes et périodes de chasse du gibier d'eau et des oiseaux de passage, conformément aux dispositions de la Convention de Berne - article 7 - qui permettent aux États signataires d'agir en ce sens.

- Les possibilités de dérogations sont conformes à l'application des normes juridiques internationales (Convention de Berne), des accords internationaux (Accord A.E.W.A.) qui s'imposent aux actes de droit dérivé (directives et lois "chasse" nationales).

En cas de conflit entre droit interne et droit externe

Le Conseil constitutionnel a rappelé que le respect de l'article 55 de la Constitution de 1958 "s'impose même dans le silence de la loi" et qu'il appartient aux divers organes de l'État de veiller à l'application des conventions internationales "dans le cadre de leurs compétences respectives".

Concernant ceux qui se réjouissent d'une prétendue défaite de l'U.N.A.C.O.M. (N.D.L.R. : ce communiqué reprend mot à mot ce que nous avons déjà écrit) ce sont des imbéciles, des incompetents ou des complices qui tentent de justifier leur silence et leur soumission face à l'injustice et face aux décisions de certains responsables politiques et cynégétiques, qui passent de prétendus "accords" avec les anti chasse et qui décident aux niveaux national et européen du sort et de la réglementation de la chasse française sans avoir jamais consulté la base des associations ni, à plus forte raison, les citoyens chasseurs.

Une sanction à leur égard serait bienvenue !

Messieurs les responsables cynégétiques, amis chasseurs...

C'est l'heure de l'action dans l'ordre et la dignité pour sauver la chasse fran-



Serge Blineau

çaise et ses traditions avec l'U.N.A.C.O.M. car, sans cela, elle sera très vite mise en pièces.

"Ce n'est pas parce que les choses sont difficiles que l'on n'ose pas... C'est parce que l'on n'ose pas qu'elles sont difficiles.

Personne ne se perd dans le droit chemin" (Goethe)

Serge Blineau, Président de l'U.N.A.C.O.M.

Siège social : 3, rue de la Blanchetterie

44690 Château-Thébaud

Tél : 02.40.06.51.73 - Fax : 02.40.06.56.17

Georges Riboulet, Premier vice-président de l'U.N.A.C.O.M.

Président de l'U.G.D.C.T., chargé des dossiers juridiques

Résidence "La Martinique B"

Entrée 2, appartement 112

144, rue Barreyre

33300 Bordeaux

Tél : 05.56.39.54.81